

COLLOQUE INTERNATIONAL

**LA NÉCESSITÉ DE NOUVELLES RÉGULATIONS INTERNATIONALES
FACE AUX MUTATIONS ÉNERGÉTIQUES
ET ENVIRONNEMENTALES**

Organisé par

Le CREDEN
(Université de Montpellier)

et

Le GREEN
Université Laval à Québec)

Sous le haut patronage et avec le concours financier du
Ministère des Affaires Étrangères (Paris)

et le concours de l'IEPF (Québec)
Paris 10-13 Juin 2001

***L'EXPÉRIENCE ARGENTINE DE DÉRÉGLEMENTATION**

**Juan A. Legisa
Président
Ente Nacional Regulador de la Electricidad (ENRE)
República Argentina**

* Ont Collaboré à ce travail: Ing. Ciro Bohórquez, Ing. Ernesto Kerszberg et Lic. Cristina Massei

INDEX

- 1- LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE ET LA DÉTÉRIORATION DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE LATINO-AMÉRICAIN DANS LES ANNÉES 80
- 2- DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE LATINO-AMÉRICAIN EN 1990
- 3- LES PROCESSUS DE MUTATION EN AMÉRIQUE LATINE ET LE NOUVEAU RÔLE DE L'ÉTAT
- 4- LES RÉSULTATS D'UNE DÉCENNIE EN ARGENTINE
 - 4.1. LA TRANSFORMATION DU SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE
 - 4.2. LE SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE AUJOURD'HUI
 - 4.3. RÉFORMES DE DEUXIÈME GÉNÉRATION DANS LE SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE
 - 4.4. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ARGENTINE DANS LES ANNÉES 90
 - 4.4.1. CROISSANCE ÉCONOMIQUE AVEC CHÔMAGE
 - 4.4.2. LA DISTRIBUTION DU REVENU
5. VERS UN MARCHÉ RÉGIONAL DU CÔNE SUD
6. LES THÈMES ENVIRONNEMENTAUX: L'ÉVOLUTION MONDIALE ET ARGENTINE. PERSPECTIVES
- 7- CONCLUSIONS

1 - LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE ET LA DÉTÉRIORATION DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE LATINO-AMÉRICAIN DANS LES ANNÉE 80

Dans cette décennie, la crise qui a affecté les économies de la Région a atteint des niveaux non constatés depuis les années trente, cela a été à l'origine de l'augmentation du taux de chômage et d'inflation, de la chute des taux d'investissements et d'importants déséquilibres des comptes externes. Nous avons aussi assisté à la réduction du produit net des capitaux (Figure I) et à la hausse du transfert des ressources à l'étranger. Ce dernier fait a précédé le début des négociations pour reprogrammer la dette extérieure.

Le processus de démocratisation en Amérique Latine et aux Caraïbes a été le changement le plus important des années quatre-vingts et a signifié bien davantage que le simple fait d'avoir des gouvernements élus par le peuple. À cette époque, la Région a arrêté sa croissance économique mais a instauré la suprématie politique de la démocratie en facilitant un contexte institutionnel qui a tenu compte de la participation des acteurs sociaux et économiques pour entamer les transformations profondes dont la Région avait besoin afin de parvenir à une croissance économique soutenue. Au début des années 90, plusieurs pays de la région appliquaient des plans économiques d'ajustement, en envisageant la concertation des forces socio-économiques et un nouveau style de relations entre l'état et les entreprises privées, en vue de promouvoir une plus grande efficacité du système économique au moyen du mécanisme de marché.

À partir de 1982, le rythme de l'augmentation de l'endettement extérieur a ralenti en raison de la chute des crédits en provenance des banques privées vers la Région. Nonobstant, tout le long de cette décennie, les indicateurs dette/produit et dette/exportations ont continué à augmenter à des chiffres sans précédents. Le rapport entre la dette extérieure totale versée et les exportations de biens et services, (212% en 1980) a augmenté sans interruption jusqu'à atteindre son plus haut niveau en 1986 (423%), pour diminuer ensuite vers la fin de la décennie et représenter en 1989 316%, c'est-à-dire, presque 50% de plus par rapport à la situation existante en 1980. (Figure II)

Ces années-là, le phénomène du transfert net des ressources à l'étranger s'est aussi développé. En 1982 et en 1983, ces transferts ont représenté 18% et 30.8% des exportations de biens et services respectivement, cette situation n'a pas varié dans les années suivantes jusqu'en 1989, ce qui tient à la combinaison de la réduction du flux des capitaux, des hauts taux d'intérêts et de l'accroissement de la fuite des capitaux. (Figure III)

Pendant cette période, l'évolution des investissements a subi un renversement à la suite de la chute de la disponibilité interne des biens et services, la décroissance économique, la rareté des devises, la hausse des taux d'intérêt ainsi que la réduction des dépenses dans le secteur public. Si nous retenons que la composition brute de capital de 1980 avait un indice 100, une diminution continue s'est vérifiée en termes réels jusqu'en 1984, où elle a représenté 69.6%, ensuite a été constatée une reprise progressive pour arriver finalement à 80.7% en 1988 de celle enregistrée en 1980. D'autre part, le rapport entre la composition brute de capital et le PIB, de 22.4% en 1980, décroît d'une manière continue jusqu'en 1985, pour se stabiliser sur des valeurs proches à 16%.

Pendant les années quatre-vingts, en Amérique Latine et aux Caraïbes, les tendances à la hausse de la plupart des variables macro-économiques vérifiées aux périodes précédentes, se sont soudainement interrompues, ce qui a amené la stagnation du développement du système énergétique régional.

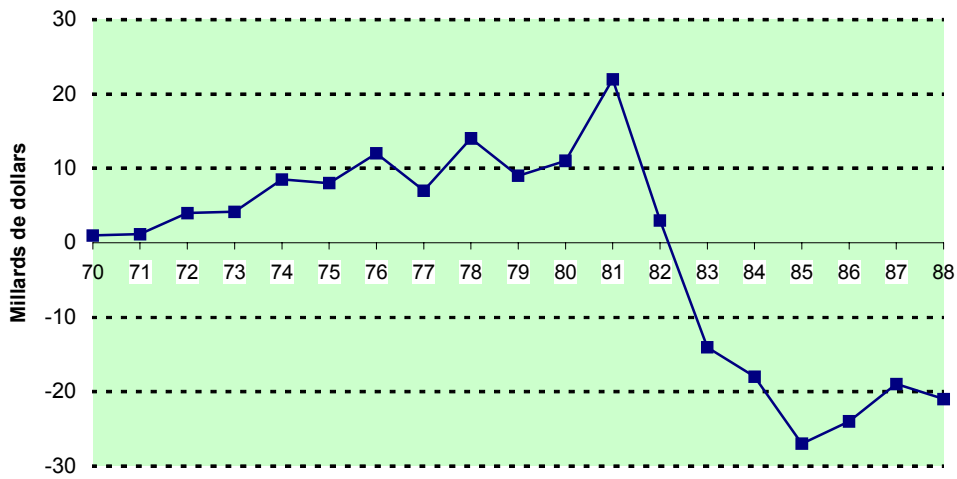
La production et la consommation de gaz naturel, dans la balance énergétique, ont reçu un élan en raison de profondes transformations des marchés énergétiques internationaux et de l'objectif de substituer les hydrocarbures liquides et ainsi que des effets de la dette extérieure des

années soixante-dix. Les réserves de gaz ont doublé entre 1980 et 1988, tandis que leur production a augmenté modérément: elle est passée de 64 milliards de mètres cubes en 1980 à 80 milliards de mètres cubes en 1988.

Le gaz naturel, avait eu en plus une importante incidence sur la structure de la consommation d'énergie en Amérique Latine et aux Caraïbes. Vers le début des années 90, le marché potentiel existant alors tendait à s'accroître dans la Région.

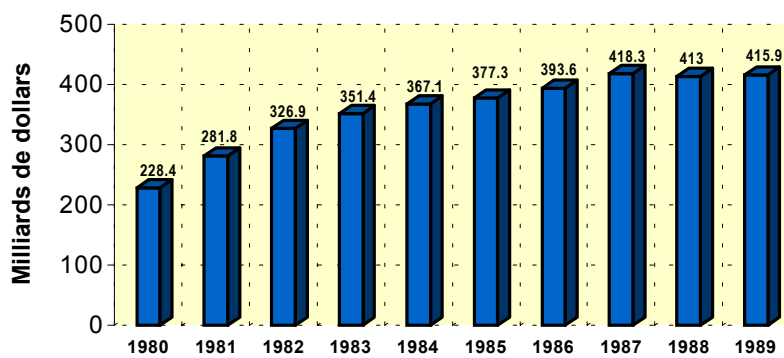
Il y a lieu de remarquer que les années quatre-vingts ont été marquées par la tendance assez généralisée de la détérioration de l'activité des entreprises d'état du secteur énergétique et de l'administration publique en général. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que ces entreprises étaient inefficaces par l'effet d'être publiques: elles ont développé leur activité dans un contexte économique ayant des conditions difficiles et défavorables dont l'action fiscale, la gestion des prix de l'énergie, les pressions imposées à partir de l'administration centrale et surtout, la réduction de la croissance de nouvelles installations et la détérioration des équipements existantes faute d'entretien.

FIGURE I
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
TRANSFERT NET DES TRANSACTIONS a/

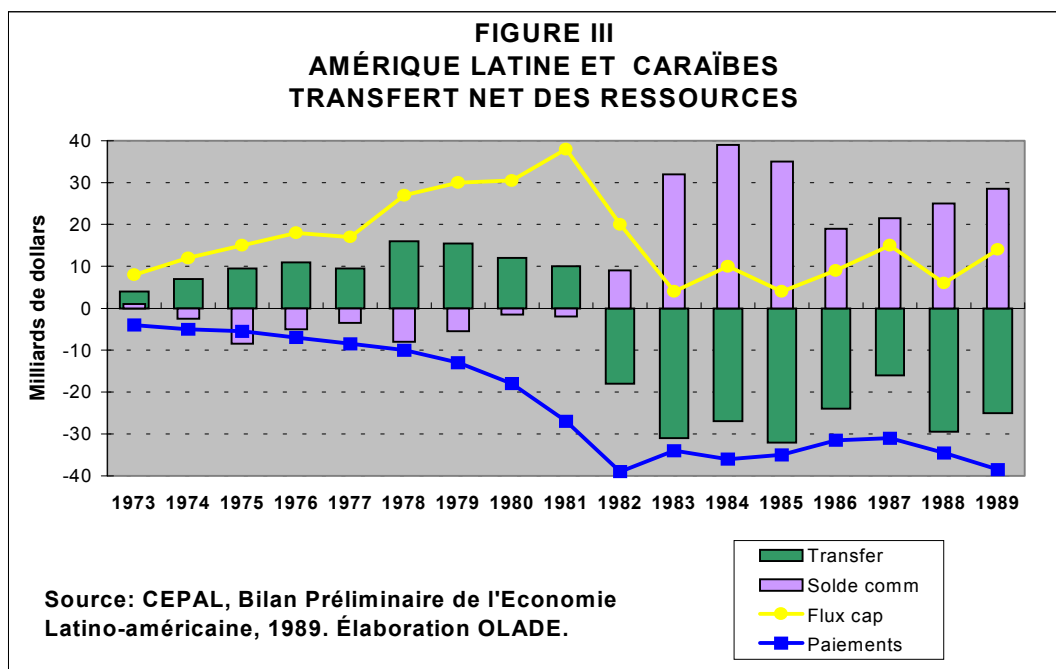


Source: CEPAL, sur la base des chiffres du FMI
a/ Crédits versés nets - le paiement des intérêts nets

FIGURE II
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
ÉVOLUTION DE LA DETTE EXTÉRIÈRE GLOBALE



Source: CEPAL, Bilan Préliminaire de
Économie Latinoaméricaine. 1989



2 – DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE LATINO-AMÉRICAIN EN 1990

Le sous-secteur Électrique (SSE) souffrait les conséquences d'un décalage sévère entre son rythme d'expansion et celui des économies de la région dans les deux dernières décennies. Pendant les années '70 un style "expansionniste" s'est profilé au sein du sous-secteur, favorisé par la croissance économique et par la disponibilité de ressources financières. Les plans d'expansion portaient des projections de demandes simples et bien des fois optimistes, faisant place à l'incorporation de grands projets d'importants investissements. L'inertie de cette phase d'expansion s'est transférée aux années '80. Mais à partir de l'éclatement de la crise de la dette extérieure au début de cette période, a surgi un croissant déséquilibre entre la réalité économique régionale et les programmes d'expansion du sous-secteur. La crise fiscale et financière a frappé de plein fouet le SSE. Il ne pouvait pas en être autrement, le SSE étant dominé spécialement par des organismes publics et le protagoniste privilégié des plans d'investissement public et des opérations de crédit avec les banques commerciales et multilatérales.

Il était nécessaire d'admettre que la crise des années '80 et les politiques de stabilisation et d'ajustement menées dans nos pays, avec leurs composants de contrôle des dépenses publiques et la réduction du déficit fiscal ont affecté de différentes manières l'autonomie financière et la capacité d'investissement du sous-secteur électrique. En premier lieu, les politiques tarifaires et fiscales dans le secteur énergétique reflétaient depuis un certain temps d'autres objectifs en plus des besoins sectoriels, notamment du volet fiscal ou de stabilisation des prix, se détachant des fois des critères spécifiquement économiques et d'affectation des ressources. En deuxième lieu, les politiques fiscales et monétaires restrictives ont conduit à l'extinction ou à la réduction des sources de financement traditionnellement importantes, tels que le financement bancaire interne et les apports du Trésor National. En troisième lieu, les ajustements fiscaux successifs ont abouti à une

croissante centralisation financière dans l'État, qui a provoqué une perte additionnelle de ressources. C'est par exemple le cas de quelques pays où des ressources financières provenaient des impôts appliqués à la consommation des biens énergétiques. Finalement, le SSE a vérifié un surendettement en compromettant sérieusement ses possibilités d'accès à des sources volontaires de crédit. La dette extérieure du SSE atteignait en 1990 près de US 48 milliards pour l'ensemble de la région, ce qui représentait le 12% environ de la dette extérieure totale des pays.

La conclusion du diagnostic s'avère être évidente: le modèle "expansionniste" du SSE était épuisé et la réalité imposait des ajustements fondamentaux si on souhaitait renverser cette situation du manque de financement et d'incertitude.

En guise de principale conclusion, à l'avenir il faudrait absolument, modifier les approches du développement du SSE pour la planification, la gestion et le financement. En 1990, cette idée était très acceptée puisqu'il était difficile de faire une projection de la situation compte tenu la non viabilité du sous-secteur.

En premier lieu, il fallait accorder un contenu pratique à la conviction qu'une étape du développement du SSE s'était épuisée et qu'il était indispensable de concevoir de nouvelles approches pour la planification, pour la gestion et notamment, pour le financement du sous-secteur en incorporant l'idée que la solution aux problèmes financiers du SSE n'était ni simple ni relevait d'un seul facteur; au contraire elle était complexe, exigeait la mise en place des mesures sur des champs différents.

Finalement, il fallait assumer qu'à l'avenir le schéma de financement du SSE était à redefinir, en versant son poids sur la GIF des entreprises électriques, ce qui impliquait nécessairement en même temps la modification essentielle du rapport entre les politiques sous-sectorielles et les politiques économiques globales.

L'application de ces prémices pour redéfinir les mécanismes financiers du SSE avait besoin des changements d'ordre institutionnel et sur le plan des régulations, dans les méthodes de planification sous-sectorielle et dans la gestion des affaires, et aussi dans les modalités de contrôle de la part des gouvernements. La proposition de tels changements équivalait à concevoir un scénario de rupture du schéma opérationnel et financier habituel au SSE pour la plupart des pays de la région.

Par exemple, le PIB moyen par habitant de la région a chuté pour la deuxième année consécutive en 1989, en revenant donc au niveau de 1977 / 78.

La situation de l'endettement extérieur de la région ne variait pas beaucoup, seulement des indices d'un avancement vers des solutions plus globales. Tel en est le cas de la mise en place du "Plan Brady" dans quelques pays de la région.

Une nouvelle étape semblait commencer pour privilégier la redéfinition du rôle de l'Etat et mettre en évidence la prééminence des marchés et le besoin d'une insertion nouvelle dans l'économie internationale.

Les sujets relevant de l'intégration économique de la région reprenaient de leur présence, heureusement sur des bases pratiques et non purement déclaratives. C'est de cette manière que l'intégration économique régionale a été posée en tant que mécanisme concret pour surmonter la crise. La reprise de cette thématique relève de deux courants: la réaffirmation de la tendance mondiale vers la constitution de deux blocs économiques et la mise en évidence des résultats

positifs de l'intégration sous-régionale malgré la crise, notamment à partir des protocoles d'intégration entre le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay.

Il était difficile de penser que le SSE était en mesure de dépasser, même de conserver ses niveaux élevés de participation à l'investissement global. Dans quelques pays de la région, dans les années 80, l'investissement de l'État dans le sous-secteur électrique a conservé sa participation malgré sa chute à la suite des ajustements fiscaux. Même, vers la fin de ces années, il a atteint sa plus haute participation historique.

En contrepartie, le retard existant dans les investissements de l'État dans d'autres secteurs (notamment les secteurs sociaux et d'autres domaines de l'infrastructure) renforce l'opinion que les faibles ressources dont disposait l'État pour le financement de frais de capitaux à l'avenir seraient probablement affectés aux secteurs les moins favorisés n'ayant pas de capacité de génération propre de fonds.

TABLEAU I
SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES.
QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS.
(Pays sélectionnés, moyenne 1983 /88 en %)

PAYS	<u>FRAIS OPÉRAT</u> PRODUITS OPÉRAT.	<u>G.I.B. (1)</u> PRODUITS OPÉRAT.	<u>INDICE DE (2)</u> L'AUTOFINANCEM.
Argentine	103,4	- 3,4	- 13,0
Brésil	52,4	47,6	74,5
Chili	33,7	66,2	147,5
Colombie	51,3	48,7	59,0
Équateur	40,6	59,3	33,1
Honduras	35,1	64,8	67,4
Mexique	72,2	27,8	62,8
R. Dominicaine	96,8	3,2	5,4
T. et Tobago	96,3	3,6	10,6
Venezuela	69,9	32,6	20,9

(1) Génération Interne Brute de Fonds = Produits Opérationnels – Frais Opérationnels.

(2) Rapport entre G.I.B. et Investissement.

Source: OLADE, "Alternatives de Financement du secteur Énergétique de l'Amérique Latine et les Caraïbes. Sous-secteur Électrique", Novembre 1989.

TABLEAU II
SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES.
INDICATEURS DE L'ENDETTEMENT.
(Pays sélectionnés, moyenne 1983/ 1988 en %)

PAYS	VERSEMENTS AMORTISSEMENTS	VERSEMENTS SERVICE DETTE
Argentine	550,6	138,0
Brésil	194,3	96,6
Chili	173,7	66,7
Colombie	168,9	97,3
Équateur	75,5	43,4
Honduras	232,2	130,3
Mexique	118,5	34,2
R. Dominicaine	293,5	183,8
T. et Tobago	408,2	146,4
Venezuela	104,5	91,4

Source: OLADE, "Alternatives de Financement du Secteur Énergétique de l'Amérique Latine et les Caraïbes. Sous-secteur Électrique", Novembre 1989.

TABLEAU III
SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES.
INDICATEURS DU SERVICE DE LA DETTE ET CHARGE FINANCIÈRE.
(Pays sélectionnés, moyenne 1983 /1988 en %)

PAYS	SERVICE DETTE (1) Prod. Opérat.	SERVICE DETTE F. Opérationnels	INTÉRÊTS Prod. Op.	INTÉRÊTS Paiements TOT.
	Argentine	34,3	34,0	29,9
Brésil	53,8	199,5	53,8	23,9
Chili	71,4	211,5	43,9	28,0
Colombie	98,2	191,5	36,4	16,3
Équateur	339,7	835,1	144,6	39,1
Honduras	63,1	179,5	27,8	13,6
Mexique	80,9	111,9	18,3	9,0
R. Dominicaine	22,9	23,5	9,3	6,6
T. et Tobago	22,9	23,8	17,7	10,2
Venezuela	152,3	209,8	3,5	4,4

(1) Service Dette = Intérêts + Amortissement

Source: OLADE, "Alternatives de Financement du Secteur Énergétique de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Sous-secteur Électrique", Novembre 1989.

3. LES PROCESSUS DE MUTATION EN AMÉRIQUE LATINE ET LE NOUVEAU RÔLE DE L'ÉTAT

Il y a lieu de mettre en relief les changements opérés au cours des dernières années amenant une redéfinition des responsabilités de l'État et des privés dans de différents domaines. Plus particulièrement, dans le secteur des services publics, cela a signifié le transfert de l'opération et les équipements aux entreprises privées et en même temps la concentration dans l'État du rôle de concepteur de régulations et d'orientations du développement. L'un des aspects parmi les plus débattus est précisément quelle en sont la portée et les procédures.

Le déroulement chronologique des transformations marque une différence importante. Les privatisations et l'organisation des structures de régulation respectives ont commencé au Chili vers la moitié des années 80; un peu plus tard, des processus similaires ont été entamés en Argentine, en Bolivie, en Colombie, dans quelques pays de l'Amérique Centrale et au Mexique. Le cas du Brésil a été un peu plus tardif, ses transformations ne commençant que vers la moitié des années 90.

Parmi les raisons politiques de ces changements nous pouvons signaler la nécessité de l'État de limiter ses activités à la moindre expression, tout en développant les fonctions où il ne peut point se faire substituer; de ce point de vue, tout le reste devrait être transféré au secteur privé et développé exclusivement par lui.

D'autre part, parmi les raisons économiques appuyant l'attribution du rôle productif au secteur privé se trouve sa plus grande performance sur ce plan-là. Des motifs financiers ont aussi été évoqués, ainsi l'insuffisance de ressources de l'État pour l'expansion des services lorsqu'ils sont à sa charge, la demande étant toujours croissante et le besoin de capitaux significatifs pour les investissements à réaliser. Si les services sont dans les mains des privés, ces capitaux peuvent être obtenus des sources auxquelles l'État n'a pas accès. Deux raisons fiscales peuvent aussi être indiquées en faveur des privatisations: primo, les produits obtenus peuvent être appliqués à faire pencher au déficit du secteur public et secundo, la production étant dans les mains des entreprises privées les recettes fiscales augmenteraient.

A l'heure actuelle, il est admis que le transfert des opérations des services en a amélioré leur approvisionnement. Dans plusieurs cas, une augmentation considérable s'est vérifiée sur les plans de l'investissement, de l'efficacité, de la qualité du service et du traitement des usagers. L'État doit accomplir son rôle de faiseur d'orientations et des plans en mettant l'accent sur le long terme et en détectant les effets intersectoriels.

La régulation est l'activité du gouvernement qui affecte directement le comportement des agents du secteur privé afin de les aligner avec l'intérêt public. Bien que le contrôle fasse partie de la régulation, il faut admettre qu'il participe en même temps des instruments des politiques de la concurrence, un concept bien plus large comportant d'autres mécanismes ne s'y inscrivant pas.

Nous tous acceptons aujourd'hui que les services publics sont nécessaires pour toute la population et que l'État doit en assurer l'accès; un système de subventions est recommandé en ce sens, propres à chaque secteur ou en provenance du gouvernement central, mais clairement identifiés et ouverts à la concurrence de tous les opérateurs.

Presque dans tous les cas, les privatisations ont abouti à un niveau très important d'investissement en provenance de l'étranger comportant fréquemment le contrôle des principales entreprises. Le caractère international des services et le caractère transactionnel de l'énergie posent des défis spéciaux tels que l'existence de cadres réglementaires supranationaux et la prise

en compte des flux financiers internationaux s'y rattachant. Il existe des différences entre les pays quant à l'organisation institutionnelle pour la régulation.

Dans la plupart des cas exposés, nous percevons encore une organisation individuelle par secteur, à l'exception de la Bolivie, où le système de régulation est pourvu d'une structure de base commune pour les différents services; dans quelques pays, comme l'Argentine, le Brésil et la Colombie, plusieurs types d'institutions existent (ministères, organes de régulation, institution mi-indépendantes, de supervision); dans d'autres pays, ces institutions relèvent de différents niveaux selon l'organisation politique (nationale, provinciale ou départementale, municipale). Les divers degrés et genres de décentralisation politique et administrative introduisent aussi des variations sur le plan de l'approvisionnement et la régulation des services. Dans quelques pays et secteurs, les organisations respectives ont un caractère provincial ou régional très marqué; dans d'autres ce sont les organisations nationales qui l'emportent.

Il s'avère pertinent de signaler le rapport entre la infrastructure et l'intégration. L'intégration entre des pays voisins a un fort composant d'ordre physique, l'existence de l'infrastructure des services étant très important. L'infrastructure est en même temps, cause et effet du processus d'intégration.

4 – LES RÉSULTATS D'UNE DÉCENNIE EN ARGENTINE

4.1 – LA TRANSFORMATION DU SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE

La grande transformation du sous-secteur électrique entamée au début de la dernière décennie en Argentine, a été caractérisée par deux questions: (a) le besoin face aux graves problèmes de l'offre (notamment sur le plan de la génération et de la distribution); et (b) elle a été le résultat d'un ample consensus à la suite de la discussion théorique existant à la fin des années 80 et au début des années 90. Tout cela dans le cadre d'un grave problème d'approvisionnement et d'un grand désordre financier et des entreprises.

La grave crise subie par le sous-secteur à l'été 1988/1989 a accéléré ce changement à la suite de longues années d'erreurs dans l'administration aux mains de l'état et de ses entreprises gérées par l'État depuis l'époque des nationalisations (aux temps de la II Guerre Mondiale), avec des résultats par contre, largement positifs au cours de plus de trois décennies.

L'activité du secteur électrique, jusqu'au moment de sa transformation, et dont la privatisation des actifs étatiques n'en est qu'une, se concentrait notamment sur trois entreprises publiques appartenant à l'État (Segba, Agua y Energía Eléctrica, et Hidronor), deux entreprises binationales (Salto Grande et Yacretá), et une autre de génération nucléaire-électrique (Atucha).

La capacité installée dans le secteur montait à 15.600 MW en 1991, la capacité de réserve étant de l'ordre de 44%, pour répondre aux besoins du système. La demande maximale de puissance a atteint cette année-là 8.800 MW.

Bien que la situation de réserve ait été en théorie satisfaisante en général, la performance du parc de génération installé était faible. En effet, l'indice d'indisponibilité thermique (comme mesure d'efficacité du parc thermique générateur) est parvenu à sa valeur maximale de 52% en 1992, ce qui a entraîné des coupures rotatives quotidiennes prolongées dans la demande, notamment dans la ville de Buenos Aires, notamment entre 1988 et 1992.

En ce qui concerne la demande d'énergie électrique, elle a poursuivi sa tendance à la hausse atteignant 42.000 GWh en 1991, quoiqu'avec la présence de plus hauts niveaux de pertes d'énergie (une moyenne de 22% pour la même année), cela s'explique tant par les pertes dérivées des caractéristiques propres de la transmission et distribution d'énergie, ou pertes techniques, que par la croissance des "pertes non techniques" liées au vol de l'énergie réalisé par une bonne partie de la population qui vivait dans des conditions précaires ou qui décidait de ne pas payer.

Le financement du secteur éprouvait d'importantes défaillances, rattachées aussi bien à la basse génération interne de fonds qu'aux difficultés dérivées de l'endettement. La génération interne de fonds était réduite en vertu des politiques erronées établies contre l'inflation, ne permettant pas d'adapter les tarifs à la constante évolution des coûts et des niveaux de facturation faibles et ralentis. Ce à quoi s'ajoute le désordre institutionnel, une gestion politisée des entreprises et les changements fréquents des dirigeants des entreprises et du secteur.

En 1989, l'adoption et la promulgation de la loi 23.696 portant Réforme de l'État et de la loi 23.697 sur l'Urgence Économique ont institutionnalisé la décision de l'État d'abandonner son rôle d'entrepreneur, pour assumer celui du concepteur des politiques, d'autorité de régulation des activités essentielles et aussi du contrôle de leur déroulement.

Pour ce qui concerne le sous-secteur électrique, le "Cadre Réglementaire du Secteur Électrique" est prévu par la loi 24.065, adoptée en 1992, avec la moins récente loi 15.336. C'est cette régulation qui entraîne un tournant pour la politique du secteur, en remplaçant le projet d'aménagement par celui de transformation.

Jusqu'au moment de l'adoption de la loi 24.065, le secteur électrique argentin était structuré sur un schéma d'intégration vertical, ou mi-vertical, de manière que les entreprises intégrées évoluaient sur tous les segments de l'industrie électrique, ou au moins sur plusieurs (génération, transport et finalement distribution des énergies aux usagers).

Le Cadre Réglementaire du Secteur Électrique a attribué la responsabilité de l'entreprise aux acteurs privés qui se sont incorporés progressivement sur tous les segments de l'industrie électrique. Il s'en est suivi la nécessité d'ériger l'État comme garant de la transparence des marchés en concurrence (génération). En raison du transfert à des établissements privés des services publics monopolistes (transport et distribution), la régulation a eu lieu en vue de créer des conditions d'encouragement de la concurrence, là où elle n'était point possible.

Cette décision impliquait la définition au sein de l'important débat existant dans plusieurs pays sur la possibilité qu'un secteur naturellement monopolisé introduise la concurrence. À cet effet, il était nécessaire de séparer le segment de la génération, pour qu'il évolue avec de la concurrence des segments du transport et de la distribution qui, à ce moment-là ne permettaient que sur certains niveaux "la concurrence par comparaison" dans le cas de la distribution, ou la concurrence pour l'élargissement des systèmes de transport par le biais des transporteurs indépendants.

Par conséquent, l'État a concentré ses actions sur le rôle de déterminer des politiques de régulation de l'activité et du contrôle des concessionnaires privés, tout en sauvegardant les intérêts des usagers.

La mise en marche du processus de transformation a rendu possible l'activation des investissements privées permettant de faire la reconversion d'une situation de rareté ou de basse qualité de l'énergie électrique vers une autre d'abondance, en passant des prestations non sûres à des services beaucoup plus fiables, à de plus bas prix en répondant en même temps à des critères économiques.

Il y a lieu de préciser que ce ne sont pas tous les problèmes du secteur qui ont été résolus avec l'adoption du Cadre Réglementaire. Il fallait travailler sur l'ébauche des critères et des procédés opérationnels en vue de compléter les dispositions légales et réglementaires et pour permettre aux installations et aux entreprises fonctionnant conformément au système précédent de s'adapter aux nouvelles directives, dont la caractéristique la plus saillante est donné par les règles du marché de la concurrence et pour les segments monopolistes, les normes spécifiques et les paramètres de qualité et d'efficacité avec la régulation de l'État.

Il est important de souligner la situation institutionnelle de l'organe de contrôle: créé par une loi nationale en tant qu'organisme autarcique et comptant pleinement la capacité juridique pour agir dans le domaine de droit public et privé, l'ENRE a reçu le mandat de conformer son activité aux principes et aux dispositions du Cadre de Régulation, en assurant la prestation des services dans des conditions de fiabilité, concurrence, égalité, libre accès, avec des tarifs justes et raisonnables, et se conformant au niveau de la qualité exigible, tout en préservant les droits des usagers et en se portant le garant de l'approvisionnement à long terme.

Le Cadre Réglementaire ayant été adopté par une loi du Congrès, il se trouve encadré au critère postérieurement appuyé par la Réforme Constitutionnelle de 1994, soutenant l'intervention nécessaire du pouvoir législatif dans l'établissement des cadres réglementaires des services publics privatisés.

L'art. premier de la Loi 24.065 caractérise le transport et la distribution de l'électricité comme des services publics, prêtés dans des conditions de marché monopoliste avec des usagers captifs et où la réglementation détermine le prix et la qualité et en assure le contrôle ainsi que la prévention des pratiques d'abus de position dominante au sein du marché. Quant aux installations, aussi bien du transport que de la distribution, c'est le principe du "libre accès" qui l'emporte, ce qui permet de les utiliser sans restrictions ni oppositions de la part du titulaire, en payant les coûts correspondants.

La génération, quel qu'en soit la destination, est considérée une activité d'intérêt général, qui opère dans un marché de concurrence et dont le fonctionnement se conforme à des disposition légales et aux procédés opérationnels de façon à ce que les générateurs reçoivent un tarif uniforme pour tous à chaque lieu de livraison fixé par l'Office National des Charges, calculé selon le coût économique du système et en tenant compte du coût que l'énergie non fournie représente pour la communauté. Le coût économique est représenté par le coût marginal à court terme, retenant donc le coût d'opportunité économique de l'utilisation rationnelle du combustible ou de la ressource hydrique.

D'autres dispositions importantes de la Loi sont celles qui établissent que les distributeurs sont tenus de fournir la totalité de l'énergie qui leur est demandée dans l'aire géographique qu'ils desservent, sans pouvoir y opposer le manque d'approvisionnement. Cette obligation –ce à quoi se joint un schéma adéquat de prix et tarifs- garantit la réalisation des investissements nécessaires à assurer l'approvisionnement, eu égard des estimations de l'évolution de la demande.

Tel que nous l'avons dit ci-dessus, la Loi 24.065 a établi la désintégration verticale de l'activité, en limitant la participation des propriétaires des entreprises d'un segment sur la propriété des entreprises d'un autre segment. Les limitations concernent aussi les filiales et selon les cas, les maisons-mère, au moyen de la détention de l'actionnariat et en interdisant même le contrôle des entreprises de transport par les producteurs et les distributeurs; cela vise à éviter d'éventuelles discriminations. En même temps, les transporteurs ne peuvent pas réaliser des activités de commercialisation.

Cependant, après approbation de l'ENRE, deux ou plusieurs transporteurs ou deux ou plusieurs distributeurs peuvent se fusionner ou se consolider en un même groupe entrepreneur. Une autre exigence tendant à assurer la non constitution des situations de position dominante, est celle qui prévoit que les actions des sociétés consacrées à la distribution ou au transport de l'énergie électrique, doivent être nominatives non endossables et avoir un "objet exclusif".

Un agent du marché électrique dont la présence a pour objectif d'encourager la concurrence, est le Grand Usager, qui peut contracter, de manière indépendante pour sa propre consommation, son approvisionnement d'énergie électrique avec un producteur ou un distributeur. La régulation des procédures opérationnelles a fixé progressivement des modules décroissants de puissance et d'énergie pour avoir accès à cette catégorie d'utilisateur, jusqu'à la valeur actuelle de 30 kW.

Le Cadre Réglementaire a fixé les objectifs de la politique nationale en matière d'approvisionnement de transport et de distribution d'électricité:

- ❖ Protéger de manière appropriée les droits des usagers
- ❖ Promouvoir la compétitivité en production et encourager des investissements assurant l'approvisionnement à long terme
- ❖ Promouvoir le libre accès, la non discrimination et l'utilisation généralisée des services de transport et de distribution
- ❖ Régler les activités de transport et de distribution garantissant de tarifs justes et raisonnables
- ❖ Encourager et rendre efficace l'offre et la demande au moyen de tarifs appropriés
- ❖ Encourager les investissements privées garantissant la compétitivité des marchés

Chacune des trois grandes entreprises de l'État National a été divisée en unités d'affaires indépendantes sous la forme de sociétés par actions, l'État National détenant cent pour cent desdites actions. Ces unités d'affaires devaient avoir une viabilité économique et les entreprises de transport et de distribution ont été données en concession. Les contrats respectifs établissaient des tableaux tarifaires pour le démarrage et un régime de qualité de service et de sanctions en cas d'inexécution.

Quant aux entreprises de transport et de distribution, une fois mise en place le mécanisme décrit ci-dessus, a été décidée l'offre publique internationale du portefeuille de contrôle. Ce portefeuille de contrôle est indivisible. Pour le cas de la génération thermique, ce sont les actifs qui ont été vendus, en ce qui concerne la génération hydraulique, il a été nécessaire de donner en concession au préalable l'utilisation de la ressource hydrique, toujours propriété de la nation et des provinces (l'intérêt public étant préservé) et les utilisations prioritaires de la ressource hydrique au moyen des organismes avec la participation nationale et provinciale spécifiques: le ORSEP, pour veiller à la sécurité des barrages et l'AIJC pour régler l'utilisation de l'eau.

Dans un effort pour simplifier les grands objectifs poursuivis par les nouvelles règles du jeu, nous pouvons poser les points suivants:

- Concurrence directe dans la production, où la livraison est fondée sur les coûts minimaux et les générateurs les plus performants sont ceux qui produisent étant rémunérés à un coût marginal à court terme.
- Concurrence dans l'approvisionnement aux grands usagers qui peuvent engager librement leurs achats d'énergie.
- Concurrence dans le développement du système de transport qui est à la charge des bénéficiaires et adjugées par appel d'offres; et
- Simulation de concurrence dans les segments réglementés, fournissant des prix (tarifs) comparables à ceux obtenus comme si le marché opérait sous un régime de concurrence.

Tel que nous l'avons dit, la production d'énergie électrique s'effectue dans des conditions de concurrence et pour l'expansion pleine du marché, la loi a prévu l'entrée de nouveaux participants sans conditionnements dans les cas des opérateurs thermiques, alors que la génération hydroélectrique est assujettie à la concession pour les raisons susmentionnées.

La réalité technologique de l'industrie électrique impose cependant certaines restrictions à l'introduction absolue de la concurrence dans tout le système. Par exemple, le besoin de mettre sur le même pied d'égalité instantanément l'offre et la demande et l'impossibilité de stocker le fluide électrique pousse à opérer avec une livraison centralisée qui détermine par qui et la quantité qui sera généré en même temps ainsi que le lieu. A cet effet, une institution responsable du marché de gros a été créée: la Compañía Administradora del Mercado Mayorista Eléctrico, Sociedad Anónima (CAMMESA) responsable de l'Organisme Chargé de la "Dispatching" (OED).

Sans doute, à la lumière des résultats obtenus, la réforme appliquée au pays a permis de renverser la situation d'il y a dix ans, caractérisée par le déficit d'énergie électrique et la mauvaise qualité du service offert aux consommateurs.

4.2 – LE SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE AUJOURD'HUI

Le Marché Électrique Grossiste (MEM) dessert 93% de la demande du système électrique argentin alors que le système patagonique, non relié au premier, assure 6% de la demande, et 1% des exigences de l'énergie qui reste est fourni par de petits systèmes isolés, éloignés des grands centres de consommation.

Le MEM est associé au SADI (Système Argentin d'Interconnexion) avec 9.670 Km de lignes de 500 kV et 14.214 Km de lignes de 132 et 220 kV, desservant presque toute l'étendue du pays.

La puissance installée à décembre 2000 est de 20.719 MW et représente la structure suivante: 50 % thermique; 45% hydraulique et 5% nucléaire. La structure de la génération, par type d'équipement, est de: 45% thermique, 44% hydraulique et 11% nucléaire, pour un total généré à la même date (décembre 2000) de l'ordre de 79.000 Gwh, y compris celle générée pour l'exportation.

Les investissements réalisés par le secteur générateur ont incorporé plus de 3200 MW de capacité installée d'origine thermique en provenance du secteur privé. Ce fait avec l'entrée des unités de Yacyretá et les améliorations du parc existant, ont permis la récupération du secteur générateur. Les niveaux d'indisponibilité thermique, qui sont descendus à 24% en l'an 2000, sont significativement inférieurs aux existants au début du procès.

Et tout ce a permis de faire face aux exigences de la demande de façon satisfaisante, avec l'impact évident sur les prix du marché de gros. Le prix monomique (énergie plus puissance) a diminué en termes réels, en moyenne, 55% entre les années 1992 et 2000, se plaçant en 27,4 \$/MWh en 2000.

FIGURE IV
Réseau de Transport en 500 kV
(à décembre 2000)

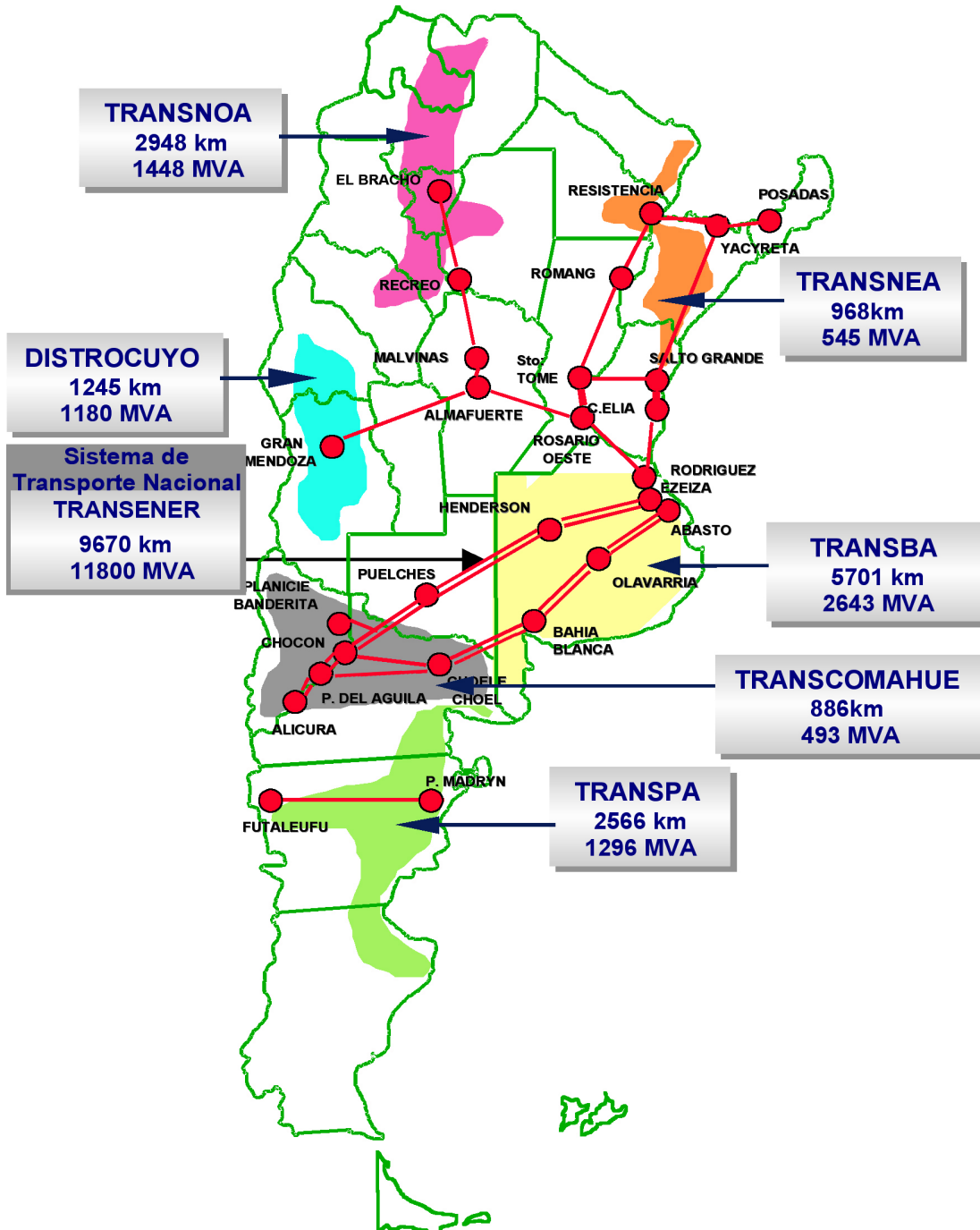
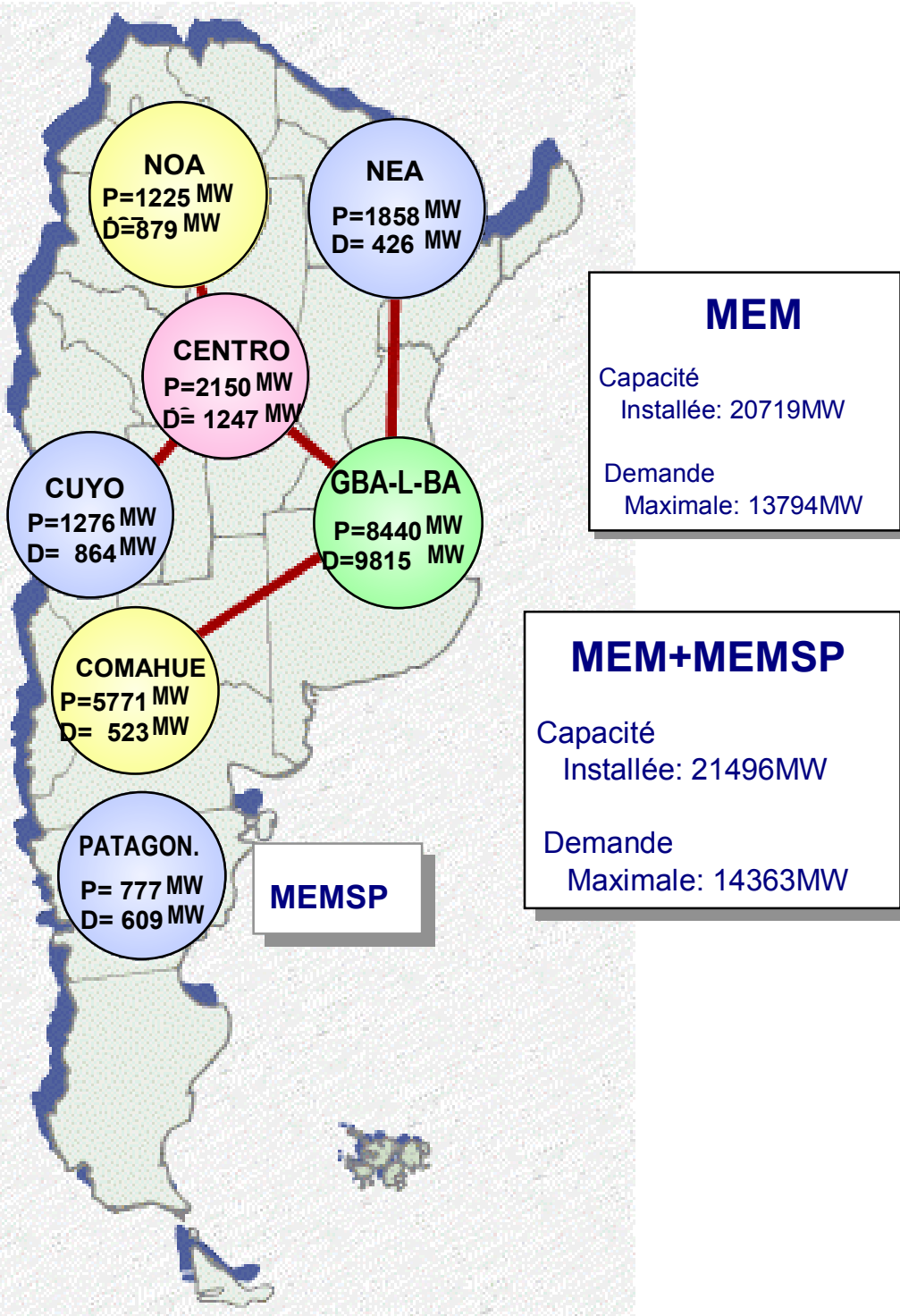


FIGURE V
 Offre et Demande d'Energie
 (à décembre 2000)



La demande a enregistré une croissance significative de 5,9% a.a. au cours de la période 1991/2000, atteignant cette dernière année 71.740 GWh.

La participation directe sur le marché grossiste de certains usagers réunissant des caractéristiques déterminées de consommation a été possible par l'incorporation de la figure de Grand Usager (GU) dans ce processus. Actuellement, les GU représentent 22% de la demande totale.

Le tableau ci-dessous expose l'évolution de la composition du Système Électrique Argentin.

TABLEAU IV
AGENTS DU MARCHÉ
(à décembre 2000)

MEM+MEMSP	Déc-93	Déc-94	Déc-95	Déc-96	Déc-97	Déc-98	Déc-99	Déc-00
AUTOGENERATEURS	2	5	9	9	11	12	12	13
G. U. MAJEURS	18	80	208	265	350	392	409	397
G. U. MINEURS	--	--	207	459	797	1502	1548	1438
TRANSPORTEURS	7	14	21	21	25	30	47	58
DISTRIBUTEURS	26	25	26	28	31	31	50	57
GENERATEURS	23	31	37	43	44	44	44	43
COGENERATEURS	--	--	--	--	2	3	3	3
COMERCIALISATEURS	--	--	--	--	1	1	2	3
TOTAL	76	155	508	825	1260	2015	2115	2012

Le secteur de distribution (78% qui reste de la demande actuellement) a avancé avec le processus entamé en 1992 avec la privatisation de Segba SA (Edenor SA, Edesur SA, et Edelap SA) en réalisant dès 1993 un passage progressif aux mains privées des entreprises de distribution provinciales en provenance de l'entreprise Agua y Energía Eléctrica.

Les pertes non techniques d'énergie (vols) se sont réduites par le biais des campagnes de normalisation et de reclassement des usagers placés dans les respectives régions de concession.

4.3 – RÉFORMES DE DEUXIÈME GÉNÉRATION DANS LE SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE

D'après les mentions ci-dessus et d'autres caractéristiques, on observe qu'il y a de nombreuses raisons pour déterminer le début de la deuxième génération dans la régulation du Secteur Électrique Argentine. En général comme des transitions modérées ou d'effet progressifs mais indispensables pour le développement à moyen et à long terme, sont décrites les *issues* clés pour la transition:

- (i) Segmentation verticale. Elle a été de grande utilité pour l'introduction de la concurrence et de la spécialisation des entreprises. Complétée avec la concurrence par comparaison, elle permet aujourd'hui de compter avec un système tendant à une plus grande productivité.

À l'avenir, l'introduction de l'intégration horizontale avec d'autres activités rattachées aux transporteurs et aux distributeurs devra être considérée, ce qui entraînerait des rabais des prix vers leurs usagers.

Une certaine inquiétude est née à l'égard des revenus très différents entre les segments de l'activité électrique, en partie par l'organisation du système et en partie vu les erreurs d'estimation du prix à payer pour les acquisitions des entreprises combiné à d'autres facteurs tel que la baisse des prix de gros, l'hydrologie défavorable, le suréquipement temporaire, etc. Un minutieux ajustement, écartant les causes justifiées des erreurs des entrepreneurs, devra mener à un développement plus harmonieux de l'ensemble du secteur.

- (ii) Qualité prix. Il est nécessaire de compter avec un nouvel équilibre qualité-prix de l'énergie desservie. Et pour ce, l'établissement d'une nouvelle valeur de l'énergie non fournie, avec les études sur les standards de qualité et la disposition à payer des usagers permettront de compter avec un nouveau tableau tarifaire adapté. L'expérience quant à la rémunération du transport sera d'utilité dans un cadre de solutions hétérodoxes entre les dispositions de la loi et du contrat de concession. Il est important de remarquer que nous avons appris que certains énoncés théoriques, non dûment expérimentés, ne doivent pas être incorporés aux dispositions afin d'éviter des contre-indications difficiles à résoudre dans son application postérieure.

- (iii) Fonction de pénalisation. La fonction de pénalisation devra se limiter vu ces études et l'expérience des cas tel que "Edesur" pour constituer de vrais indices économiques visant l'encouragement des investissements nécessaires.

- (iv) Développement du transport. Le système de transport ne s'est pas développé selon l'évolution de la demande ni les exigences croissantes de qualité du service et dans l'avenir il sera modifié par l'accroissement des exportations et des échanges avec les pays voisins. Les premières idées sur l'existence d'un équipement démesuré n'ont pas permis de prévoir la saturation du système ni les mécanismes adéquats d'anticipation dans son expansion. Bien qu'une solution définitive n'ait pas été trouvée, la création de fonds spéciaux alimentés depuis le propre système, permettra d'encourager la réalisation de nouveaux travaux indispensables afin de faire face à la croissance de la demande nationale, des exportations et de l'amélioration de la fiabilité.

- (v) Contrats. L'existence de contrats à moyen et à long terme est une condition de base du modèle électrique argentin. Cependant, malgré l'existence de presque 2000 agents sur le marché et 1800 contrats, en même temps que l'obligation des entreprises distributrices d'approvisionner la demande, de nouveaux contrats n'ont pas été passés entre ces derniers et les entreprises génératrices. La permanente baisse des prix de gros et le suréquipement en génération n'ont pas encouragé la passation de contrats conspirant contre le développement futur. Il faudra encourager

leur réalisation en réduisant les transactions sur le marché *spot*, qui devra devenir le plus marginal possible.

(vi) Problèmes de juridiction. La récente réforme de la Constitution National (1994) établit ou renouvelle les principes en matière de responsabilités des autorité locales et nationales. Cette situation pose le problème d'arbitrer entre la tendance du secteur vers la concentration et celle de décentralisation des décisions vers les autorités locales (provinciales et municipales), notamment en matière d'environnement. La possibilité pour l'utilisateur de pouvoir engager la fourniture d'un générateur (aujourd'hui à partir de 30 kW) et l'existence de certains conflits dans la frontière nationale-provinciale exigera une définition législative et judiciaire afin de bien établir les juridictions.

(vii) Intégration régionale. Si l'intégration électrique régionale (en combinaison avec celle du gaz naturel) est en train de constituer un marché régional dans tout le Cône Sud (Mercosur étendu), il est nécessaire de viser à une meilleure harmonisation des dispositions réglementaires entre tous les états membres.

4.4. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ARGENTINE DANS LES ANNÉES QUATRE-VINGT-DIX

4.4.1 - CROISSANCE ÉCONOMIQUE AVEC CHÔMAGE.

Les années quatre-vingt-dix sont caractérisées par un processus de croissance parmi les plus élevés de ce siècle. Cependant, le taux de chômage ouvert est passé de 8,8% en mai 1990 à 14,5% en mai 1999, ce qui signifie que presque 1.9 millions d'Argentins sont touchés par ce fléau et un nombre similaire d'individus (1.8 millions) même s'ils travaillent, le font dans une situation précaire.

Au début des années quatre-vingt, le taux de chômage ouvert atteignait à peine 3.1%, ce qui était à peu près 230 milles personnes sans travail. Au cours de cette décennie, le niveau de chômage a plus que doublé, atteignant au mois de mai 1990, 8.6% - soit presque 900 mille personnes -. Le travail précaire était alors un sérieux problème, touchant presque un million de personnes de plus.

Au cours des années quatre-vingt, l'emploi s'était développé à peine à un taux de 1,6% annuel, au-dessous de la dynamique enregistrée aux cours des années précédentes. Même si la population active s'est développée à un rythme modéré (2.2% annuel), la faiblesse du rythme de la création d'emplois n'a pas permis de couvrir l'offre additionnelle de travailleurs sur le marché, poussant à la hausse le taux de chômage.

Si en plus, nous soulignons que chaque personne embauchée était, en 1990, 25% moins performante qu'en 1980, cela met en relief le grave problème du chômage occulte qui touchait alors le marché du travail.

Un problème qui était caché a éclaté, tel qu'il était prévu, lorsque le pays a redressé son économie et d'autres questions ont été découvertes qui n'étaient pas montrées dans le passé après les hauts taux d'inflation qui liquéfiaient des salaires et ôtaient la transparence au système des prix.

En analysant les années' 90, nous pouvons commencer par souligner que, entre mai 1990 et mai 1994, le niveau occupationnel a crû à un taux de 2.5% annuel – le record historique depuis 1960 -. Au cours de ces quatre années, une moyenne de 250.000 nouveaux postes de travail annuels ont été créés, la plupart dans le secteur privé. Si l'emploi n'a pas plus croître au cours de ces années, est dû en partie à la destruction de nombreux emplois de faible ou d'une productivité nulle (artificiels) créés dans la décennie précédente et à la réduction de l'emploi public, notamment à la suite du processus de la privatisation d'entreprises publiques.

Mais, alors que l'emploi augmentait au rythme le plus élevé des dernières années, pour la première fois depuis longtemps une forte croissance de l'offre de services s'est enregistrée sur le marché du travail.

Dans le passé ce qui comptait était le travail à vie et sûr. Ainsi, la population économiquement active a augmenté à un taux de 3.1% cumulatif annuel – un chiffre aussi record depuis 1960 –alors que la croissance de la population urbaine de l'Argentine avait un rythme plus lent (2.2% par an). Cela signifie l'accès de presque 350.000 nouveaux travailleurs par an sur le marché du travail. (Il faut remarquer cependant qu'au cours de la période 1960 – 80 tout juste 135.000 personnes s'étaient incorporés par an et 204.000 au cours des années 80).

Le déséquilibre entre le nombre de postes de travail créés et l'augmentation de l'offre de travailleurs sur le marché a entraîné une croissance du taux de chômage ouvert passant de 8.6% en mai 1990 à 10.7% en mai 1994, soit 1.3 millions de chômeurs.

La crise qui a éclaté à la suite de l'effet "tequila" a interrompu cette dynamique et a produit un impact négatif sur la situation du monde du travail. Entre mai 1994 et mai 1996, l'économie a détruit des emplois, à 175 milles postes par an. Simultanément, la PEA¹ a continué d'augmenter même à un rythme inférieur à celui des derniers quatre ans.

Son résultat a été une forte augmentation du taux de chômage qui a atteint en mai 1995 le maximum historique (18.4%) pour entamer désormais une tendance descendante. Ainsi, en mai 1996 le niveau de chômage en Argentine atteignait 17.1%, ce qui signifiait que 2 millions de personnes étaient en chômage (et 1.6 millions s'est déclaré travailleur précaire).

Désormais, l'emploi a montré de nouveau une trajectoire ascendante quoique avec des hauts et des bas. Entre mai 1996 et mai 1998, l'économie a créé plus de 630 milles postes de travail par an – de loin, l'augmentation la plus significative des quarante dernières années –, cette expansion s'est fortement affaiblie entre mai de cette année et mai 1999 – alors que la création d'emplois n'a été que de 150 milles nouveaux postes – à la suite de la chute dans le niveau qui s'est déchaîné à partir des shocks économiques qui ont touché l'économie mondiale depuis la moitié 1998.

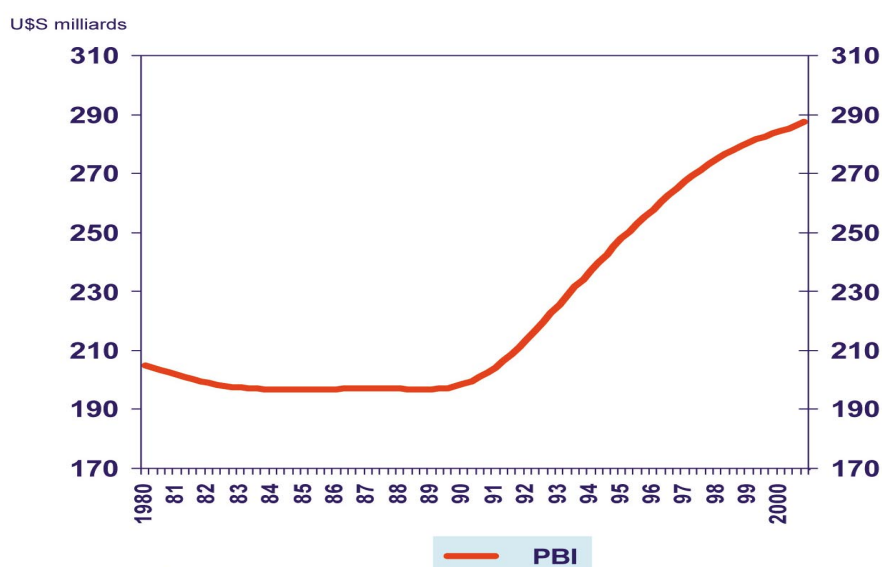
Contrairement à ce que bien des personnes déclarent, la croissance économique a provoqué la création de beaucoup de postes de travail au cours des années quatre-vingt-dix et en plus, elle a été proportionnellement plus importante que lors des processus d'expansion du passé. Au cours des années quatre-vingt-dix, la PEA augmente aussi à un rythme bien supérieur à celui de la population totale. En plus, et ceci est important, il est à souhaiter que cette tendance s'accroisse à l'avenir. Cette hypothèse se base sur les différences existant encore entre les niveaux de participation de la population à l'activité économique par rapport aux pays les plus développés et aux plus faibles pourcentages de participation féminine qui s'observent dans notre pays.

Remarquons qu'entre mai 1980 et mai 1999, l'emploi a augmenté à un rythme de 228 milles postes de travail par an ce qui signifie 90 milles postes de travail de par rapport à la période mai 1980 et mai 1990. La création annuel d'emploi au cours des années quatre-vingt-dix est 65% de plus que celle des années quatre-vingts.

Dans la moitié des années quatre-vingts, l'augmentation du chômage est devenue un phénomène structurel international qui s'est traduit dans une vaste, persistante et élevée sous-utilisation de la capacité de travail de la société.

¹ PEA: population économiquement active

Croissance du PBI



Source: Ministère de l'Économie

ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉCONOMIQUEMENT ACTIVE ET DE L'OCCUPATION

	Variation annuelle de la PEA		Variation annuelle de l'occupation		Taux de chômage (%)	
	Personnes	%	Personnes	%	Au début	A la fin
1960-80	135,000	2,0	137,000	2,0		3,1
Mai 80 - Mai 90	204,000	2,0	138,000	1,6	3,1	8,6
Mai 90 - Mai 94	347,000	3,1	253,000	2,5	8,6	10,7
Mai 94 - Mai 96	242,000	2,0	-175,000	-1,7	10,7	17,1
Mai 96 - Mai 98	420,000	3,3	632,500	5,9	17,1	13,2
Mai 98 - Mai 99	378,000	2,9	154,500	1,3	13,2	14,5
Mai 90 - Mai 99	339,667	2,9	228,893	2,2	8,6	14,5

Source: Contradictions de la Modernisation - CEB

4.4.2 – LA DISTRIBUTION DES REVENUS.

Depuis 1945 jusque en 1974 le revenu par habitant a augmenté près de 60 %, ce à quoi s'est ajoutée une distribution progressive du revenu. C'est ainsi qu'en 1974 – la fin de ce cycle – la distribution du revenu se comptait parmi les plus équitables des 50 dernières années, corollaire d'une longue période de croissance économique modérée, avec un haut taux d'inflation quoique non explosive et avec un rythme élevé de création d'emplois exigeant un niveau élémentaire d'instruction acquis par la plupart de la population.

Dès lors, l'économie argentine a commencé à évoluer vers une étape peut être un peu plus compliquée de son histoire économique. Vers la fin des années quatre-vingts, l'instabilité institutionnelle et économique, plus un contexte international défavorable a impulsé un processus de décadence aboutissant à l'effondrement du système économique et à la disparition virtuelle de la monnaie. Ainsi, les hyperinflation de 1989 et 1990 ont constitué le tournant final d'un processus négatif initié vers la moitié des années soixante-dix.

Tel qu'il était à prévoir, la débâcle productive a entraîné la grave détérioration des revenus de la population. L'enquête permanente des foyers au Grand Buenos Aires montre que le revenu moyen en 1980 était inférieur de 14% à celui de 1974 et, en 1986, elle en exhibait une diminution de 10% par rapport à celui de 1980. Entre 1986 et 1989, la détérioration des revenus s'est encore accentuée, en chutant de 40% en trois ans seulement. Cette détérioration tout le long de ces quinze ans (entre 1974 et 1989) a été très grave. En 1989, 80% des foyers environ comptait un revenu d'un tiers à peine de celui perçu en 1974.

Ce cadre d'appauvrissement généralisé a frappé plus grièvement les foyers les plus pauvres et ceux à revenus moyens. En 1989, le revenu des foyers les plus démunis (30% des foyers les plus pauvres) avait diminué de 57% par rapport à 1980.

À la suite de l'échec du plan Austral, en 1987, le revenu des plus démunis a chuté de plus de 30% cette année, tandis que les revenus réels des classes moyennes et hautes se sont vu réduits à une moindre proportion (presque de 19% et 21%, respectivement). Signalons par ailleurs qu'en 1986, le revenu réel des foyers pauvres s'est placé à son plus haut niveau après 1980, qui n'a pas pu être repris dans les années '90, malgré la croissance importante vérifiée dans cette décennie.

En même temps, la chute généralisée des revenus a été accompagnée de l'accroissement de l'écart entre les foyers riches et pauvres. La distribution du revenu en 1989 s'est avéré être la plus inéquitable de l'histoire argentine: 20% des foyers les plus riches – à qui revenait en 1974 un peu plus de la troisième partie des revenus totaux -, s'en est emparé, cette année, de plus de la moitié.

En 1989, le revenu des foyers les plus démunis (30% des foyers les plus pauvres) avait diminué de 57% par rapport à celui de 1980. Cette destruction du niveau des revenus se trouve parmi les plus remarquables de toute l'Amérique Latine.

Dans la première période de la vigueur de la dénommée "Loi de la convertibilité" **, les revenus ont rapidement repris à la suite des effets de l'expansion économique et de la stabilité monétaire. Les foyers pauvres et moyens, les plus affectés par l'inflation et l'exclusion, ont obtenu vers 1994 une importante augmentation de leurs revenus (68% et 73% respectivement). C'est ainsi qu'un processus de récupération de ce qui avait été perdu dans le passé a été entamé.

** Adoptée en 1991. Cette loi a freinée d'une manière sévère l'inflation et a établi, parmi d'autres points, la parité fixe entre le peso argentin et le dollar nord-américain.

Nonobstant, la majorité n'a pas réussi à récupérer en 1994 les niveaux précédant la débâcle économique. Ce n'est que les couches moyennes de la population qui se sont rapprochés des revenus de la moitié des années quatre-vingts.

Bien que les foyers à moins de ressources se trouvaient encore en 1994, loin de la situation de la moitié des soixante-dix, une claire situation d'amélioration de la situation était perçue vis-à-vis des années quatre-vingts. En plus, la disparition de l'inflation a permis d'améliorer la situation des foyers à moins de ressources, normalement les plus exposés à la détérioration de la monnaie due à l'inflation.

La distribution des revenus est ainsi retournée à la situation précédant la crise de l'hyperinflation, malgré l'équité distributive qui était encore très éloignée de celle des débuts des années soixante-dix.

Le shock externe du "tequila" a interrompu la croissance et par la suite la reprise des revenus réels. Pour la première fois dans la décennie, en 1995 le Produit Brut a chuté, le crédit a disparu et le chômage a grimpé à plus de 18% (record historique).

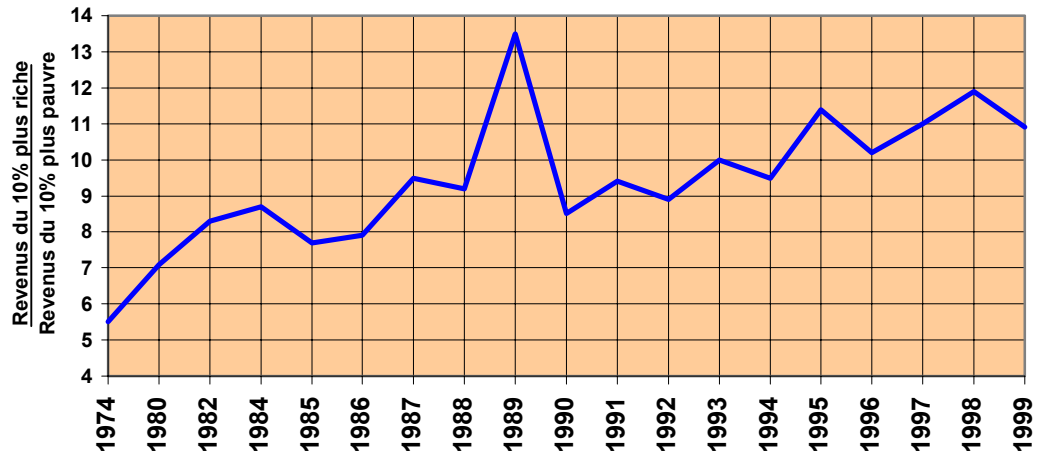
Cela a signifié de nouveau, une détérioration de l'équité distributive des revenus des foyers. En 1995, il était possible de percevoir une nouvelle hausse de la participation de 20% des foyers les plus riches au revenu total ainsi que la chute de celle des couches basses et moyennes.

En 1997, une nouvelle étape a commencé. Elle a été caractérisée par l'expansion de toutes les activités productives, la réalisation d'importants investissements et le rythme de création d'emplois le plus élevé depuis le début de la Convertibilité. En un an, la création d'emplois a dépassé celle des cinq années précédentes. C'est dans ce contexte que les revenus des foyers pauvres ont augmenté. Nonobstant, les niveaux des revenus vérifiés en 1994 n'ont jamais été repris, même pas ceux de 1991.

Dès lors, la situation du travail et de la distribution a encore subi des complications en Argentine. La persistance des hauts niveaux de chômage, jointe à l'impact de la crise internationale qui s'est fait sentir dans le domaine économique à partir de 1998 se prolongeant aussi en 1999, ont été à l'origine d'un scénario complexe où – même si les foyers les plus pauvres ont fait preuve d'un accroissement modéré de leurs revenus réels -, l'équité distributive s'est encore détériorée sérieusement. La distribution du revenu en 1999 est la plus régressive depuis 1980, à l'exception de la situation de 1989 avec l'hyperinflation. C'est ainsi que le décile le plus haut dans la distribution du revenu se place 11 fois au-dessus du décile le plus bas, tandis que cette proportion oscillait entre 7 et 8 fois lors de la décennie des quatre-vingts.

Dans des pays comme le nôtre, l'expansion économique proprement dit n'est en mesure d'assurer automatiquement ni l'amélioration du niveau des revenus ni l'équité distributive, tel qu'il a été démontré lors de l'expansion productive des années '90.

L'INÉGALITÉ AUGMENTE À PARTIR DES ANNÉES 70



Source: Contradictions de la Modernisation - CEB

5. VERS UN MARCHÉ RÉGIONAL DU CÔNE SUD

Au début des années 90, lorsque l'Argentine signait le Traité de Asunción portant création du Mercosur (constitué par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay), les débuts de la transformation du secteur énergétique avaient lieu. À cette union régionale se joignent postérieurement de manière partielle le Chili et la Bolivie.

La transformation approfondie de l'Argentine a précédé les changements des autres pays (à l'exception du Chili) qui ont introduit des modifications de différent ordre et intensité en envisageant en général un marché intégré de l'énergie. La transformation a été assez rapide en ce qui concerne le pétrole, tandis que des avancements significatifs se réalisent actuellement en matière des réseaux fixes (gaz naturel et énergie électrique).

Rappelons que l'expérience des décennies passées s'est avérée très importante dans le domaine des travaux d'intégration binationale (Acaray, Salto Grande, Itaipú, Yacyretá, comptant ensemble quelques 17.000 MW de puissance installée). De bons antécédents existaient donc non seulement pour la réalisation des travaux d'intégration bilatérale, mais aussi pour la création d'un marché multilatéral.

Onze gazoducs régionaux et 6 interconnexions électriques importantes opèrent déjà ou sont en cours de construction. Ils viennent renforcer la convergence gaz-électricité aussi bien sur le plan de la production que sur celui de la demande.

La stratégie a consisté à exiger seulement des conditions de symétrie minimale et à faciliter l'intégration (des prix de gros non subventionnés, des organismes chargés de la distribution dans chaque pays, libre accès, etc.) Bien que les résultats aient été performants, avec quelques mesures d'encouragement, les échanges pourront s'accroître en parvenant à des économies d'échelle, à une meilleure utilisation des complémentarités des ressources naturelles et des marchés, à une plus grande sécurité dans l'approvisionnement, etc.

Étant donné que le Mercosur ne compte pas d'institutions supranationales, des accords doivent être passés sur l'harmonisation de la régulation pour avancer ensuite dans le domaine réglementaire de chaque pays respectant le principe de la moindre bureaucratie possible. Il faut notamment songer à des projets dans le cadre d'un marché intégré, bien évidemment plus complexes que ceux destinés aux marchés nationaux ou dont la privatisation s'est faite dans un contexte de pays clos qui s'est ensuite intégré.

6 - LES THÈMES ENVIRONNEMENTAUX: L'ÉVOLUTION MONDIALE ET ARGENTINE. PERSPECTIVES.

6.1. Cadre institutionnel et réglementaire

Le Décret N° 634/91 de l'Exécutif National et la Loi 24.065/92 sur le Cadre de Régulation de l'Énergie Électrique et son décret réglementaire définissent les conditions quant aux aspects environnementaux dans le domaine de l'énergie électrique.

Dans les motifs du Décret, disposant la reconversion de ce secteur, est mis en relief le besoin de focaliser la responsabilité de l'État sur le projet et la mise en place de politiques

supérieures. Il devra aussi s'occuper de la régulation et du contrôle nécessaires à comptabiliser le développement de l'énergie électrique avec l'utilisation des ressources énergétiques de substitution et complémentaires. Enfin, il lui faudra établir les normes de protection environnementale et de l'utilisation rationnelle de ces ressources, contenues dans la législation en vigueur, les dispositions résultant du cadre réglementaire et les directives prononcées par les organes compétents du Gouvernement National.

Il est donc indiqué que l'accueil des entreprises qui investiront du capital-risque pour le renouvellement et l'opération des équipements existants ou qui en incorporeront de nouveaux, se réalisera en observant les exigences techniques, économiques et environnementales établies dans ce cadre réglementaire.

La Loi 24.065 établit que l'infrastructure physique, les installations et l'opération des équipements, associées à la génération, au transport et à la distribution d'énergie électrique, devront s'adapter aux mesures visant la protection des bassins hydriques et des écosystèmes impliqués. De même, elles devront correspondre aux standards d'émission de polluants en vigueur et à ceux qui régiront à l'avenir, dans le cadre de la régulation nationale disposée par le Secrétariat à l'Énergie.

Par ailleurs, parmi les facultés de l'ENRE, il faut remarquer celle d'établir les règlements et les processus techniques pour que les agents respectent les normes environnementales et le contrôle de leur observance.

Il y a quatre niveaux réglementaires pour ce secteur:

- 1- La méthodologie pour l'élaboration des évaluations de l'impact environnemental, par le biais des Manuels de Gestion Environnementale (centrales thermiques conventionnelles, aménagements hydro-électriques et système de transport électrique) pour l'accès de l'agent sur le marché électrique de gros.
- 2- Les résolutions du Secrétariat à l'Énergie où sont fixées les mesures spécifiques de protection et de contrôle environnementaux des activités électriques, en limitant les niveaux de contamination.
- 3- Les procédures pour l'observance de ces normes, établies par l'ENRE.
- 4- Les mesures issues des audits environnementaux de l'ENRE, en tant qu'autorité de contrôle.

6.2. Situation du secteur en matière environnementale

6.2.1 - Centrales thermo-électriques

Le processus de transformation du secteur électrique argentin a sensiblement amélioré la situation environnementale dans ce genre de centrales, à la suite de: a) l'installation de nouvelles unités de génération qui ont rendu plus performantes les consommations spécifiques, b) la régulation du secteur qui oblige à l'installation de brûleurs à faible émission de NO_x et c) l'accroissement dans l'utilisation du gaz naturel, qui représente actuellement plus de 88% des combustibles consommés par les centrales thermiques.

D'autre part, le Secrétariat à l'Énergie exige que soient en vigueur des valeurs d'émission des principaux polluants gazeux, selon l'équipement et l'énergie utilisée. Cette politique a entraîné une baisse dans la valeur de l'émission moyenne de NO_x pour les centrales turbogaz opérant au gaz naturel et une influence de plus en plus petite des émissions d'anhydride sulfureux (SO_x) et de matériel à particule (MP).

6.2.2- Centrales hydroélectriques

Pour l'évaluation et la gestion environnementale de ces centrales, il est primordial d'envisager correctement leurs effets sur le milieu géographique où elles seront implantées. En effet, bien qu'elles soient globalement moins polluantes, leur impact au niveau régional et local et d'autant plus important, dû aux modifications survenant dans le milieu physique, biotique et socio-économique. Rappelons, par exemple les inondations à la suite de la formation du barrage, le déplacement de la population, les effets sur la flore et la faune, les risques de maladies hydriques, les impacts socioculturels et archéologiques, entre autres.

Il est donc impératif de réussir une adéquate articulation entre les travaux et l'environnement, pour en restreindre ou minimiser les effets négatifs et en potentieliser les bénéfiques, et tout particulièrement ceux découlant des multi-propos fournis par ce genre de travaux. Ce sera la garantie pour un bilan positif dans le développement régional.

Pour ces motifs, il est prévu que l'État se charge des premiers stades de repérage des ressources jusqu'à la pré-viabilité environnementale du projet, la définition des règles de la gestion de l'eau et le contrôle du projet, de la construction et de l'exploitation.

Par ailleurs, l'outil spécifique pour obtenir l'articulation souhaitée en est une gestion environnementale des projets définissant et coordonnant, tout au long de leur développement et exploitation, les programmes sectoriels, les actions de prévention et de correction, le réseau de surveillance environnementale, les relations institutionnelles et les mécanismes de communication sociale avec la communauté affectée.

D'autre part, les multi-propos de ces projets fournissent à la région la possibilité de diversifier et d'intensifier l'utilisation de ses ressources hydriques. Ils permettent la reprise des activités économiques qui n'étaient pas encore exploitées et qui pourront donc, gérées rationnellement, se développer en harmonie à la préservation de la nature. Ces travaux pourront donc devenir des éléments transformant les potentialités économiques régionales.

C'est dans le pertinent *Manuel de Gestion Environnementale* qu'est retrouvé l'outil méthodologique les contenant. Ces programmes environnementaux seront donc mis à jour, suivant les règles de l'art en vigueur lors de leurs réalisations, en mettant en relief le monitoring permanent des principales variables d'impact.

6.2.3- Système de transport électrique

Quant à l'impact environnemental, les lignes de transmission, le système de distribution et les usines de transformation affectent les systèmes naturel et social. Ils répercutent notamment dans l'aire de desserte et ses alentours, c'est-à-dire, la surface nécessaire à construire, entretenir, réparer, surveiller et opérer les installations rattachées.

En général, la dimension de l'impact sera d'autant plus importante, selon la tension d'opération des lignes et selon la puissance de transformation des usines en raison de la hauteur et du port des structures de suspension; cependant, dans les aires urbaines et de banlieue, le réseau des lignes de moyenne et haute tension aériennes (jusqu'à 132 kV) peuvent causer de très forts impacts pour la communauté. En effet, ces lignes ont une incidence dans des zones très peuplées et sont soumises à diverses interférences avec d'autres installations ou systèmes de communication.

Pour améliorer la compatibilité de ces installations avec l'environnement, le Manuel de Gestion Environnementale du Système de Transport Électrique Extra Haute Tension a récemment été étendu aux autres tensions (à partir de 13,2 kV). Y sont incorporées les valeurs obligatoires des principaux paramètres; notamment, celles ce rapportant aux champs électromagnétiques à basse fréquence, dû à leur grande sensibilité sociale.

Voici quelques autres paramètres environnementaux retenus:

- Encombrement de l'espace: l'analyse des alternatives des tracés est exigée, en tenant compte des aspects naturels et de la structure socio-économique des aires affectées.
 - Impact visuel: il faut repérer la sensibilité des ressources naturelles et du tissu urbain afin de réduire l'impact visuel négatif des lignes de tension aériennes, au moyen de guides de pondération de cet impact, tant qu'il n'y aura pas de taux permettant de la quantifier, ainsi que des guides de choix de technologies adéquates.
- Fourchettes de bruits et d'embrouillage: conformément aux normes nationales les plus exigeantes.

6.3- Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique

La préoccupation dans le monde entier au sujet des changements climatiques a créé le besoin d'évaluer de manière plus approfondie le problème de la variation de la température causée par la concentration de dioxyde de carbone, de méthane, fluorures et chlorures de carbonés et d'autres gaz thermoactifs dans l'atmosphère, dénommés gaz à effet de serre (GES).

Ce phénomène est rattaché au déséquilibre provoqué par les GES à la balance de l'énergie qui se produit sur la terre, lorsqu'on libère dans l'espace la même quantité d'énergie qui est captée du soleil. La concentration de ces gaz retient une grande partie de la radiation infra-rouge ascendante, altérant ainsi ce délicat équilibre qui maintient constant le climat de la planète.

Si aucun changement supplémentaire n'intervient, la constante hausse de cette concentration de gaz entraîne une hausse de la température de la terre. C'est ce qui s'appelle le changement climatique pour causes anthropogéniques, pour faire la différence avec la variation régulière du climat.

Parmi les GES, le principal intérêt est focalisé sur le dioxyde de carbone (CO₂), qui surgit fondamentalement dans la combustion des énergies fossiles, dans les processus de déboisement en masse et les changements de l'utilisation du sol, impliquant une diminution de la capacité d'assimilation du CO₂ atmosphérique.

Quant aux autres secteurs intervenant au total de émissions de CO₂, 49% est attribué à l'énergie dont le transport; 24% à l'industrie; 14% au déboisement et 13% à l'agriculture, d'où la génération et l'utilisation de l'énergie électrique y sont pour beaucoup dans ces émissions, représentant presque la moitié de l'accroissement du forçage radiatif résultant des activités de l'homme.

Pour faire face à ce problème, a été célébrée la Convention Cadre des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, et a été adopté par l'Argentine au moyen de la loi de décembre 1993.

Cet accord a établi comme objectif final la stabilisation des concentrations de gaz dans l'atmosphère à un niveau qui empêche une interférence dangereuse d'origine humaine pour le système climatique, et dans un délai suffisant pour permettre aux écosystèmes de s'adapter

naturellement au changement de climat, pour assurer que la production d'aliments n'en soit pas menacée et pour permettre que le développement économique se poursuive durablement.

Pour l'obtention de cet objectif, les suivantes obligations ont été accordées par pays:

Aux pays de l'Annexe I (pays développés, pays de l'est européen et de la CEI), il leur est exigé de revenir individuellement ou conjointement au niveau d'émission anthropogéniques des GES correspondants à 1990.

Aux pays en développement (hors Annexe I), il leur est exigé d'élaborer leurs communications nationales, en y incluant les Répertoires Nationaux de GES (émissions et puits).

La plus grande responsabilité dans la lutte contre le changement climatique est attribuée aux pays riches et l'élimination de la pauvreté en est prioritaire, quant aux engagements émergents de la Convention.

6.3.1- Engagements pris par l'Argentine

Faisant partie de la Convention, l'Argentine s'est engagée à:

- Communiquer la quantité qu'elle produit, par source, d'émissions de GES, ainsi que les puits qui les séquestrent.
- Mettre en place des programmes nationaux pour tempérer les changements climatiques.
- Renforcer la recherche scientifique et technique, l'observation systématique du climat, ainsi que l'encouragement et la diffusion des technologies pertinentes.
- Encourager la prise de conscience de la communauté sur le changement climatique et ses possibles effets.

Conformément aux conclusions de la Communication Nationale, l'émission mondiale de CO₂ dans l'atmosphère en 1990, provenant de l'utilisation d'énergies fossiles, a été d'environ 6 milliards de tonnes de carbone, où l'Argentine n'a apporté que 0,59% de ce total.

En 1994, l'apport de génération d'énergie thermoélectrique s'est élevé à 15%, situation favorable sur les standards internationaux, où les émissions de cette origine représentent environ 30% du total, avec des chiffres allant de 20 à 30% pour les pays en développement et de 30 à 40% pour les pays développés.

Ce bas pourcentage est dû à l'utilisation du gaz naturel qui contribue à diminuer les émissions de CO₂. Rappelons que cette énergie n'est pas seulement propre et sans soufre, mais aussi elle contient une quantité moindre de carbone comparé au fuel-oil et au charbon minéral pour les calories équivalentes.

Par ailleurs, entre 1990 et 1996, les consommations spécifiques ont baissé et, en même temps, la part de la consommation de gaz naturel a augmenté dans le menu des énergies. L'incorporation de cycles combinés qui sont actuellement en service ou ceux nouveaux à être incorporés, représentera une plus forte diminution de ces consommations. Par conséquent, les taux d'émission des polluants dans l'atmosphère en seront directement diminués.

6.3.2- Politiques de mitigation

De différentes positions ont été remarquées sur le type d'engagement à prendre par les pays et sur les mécanismes pour le financement des actions pertinentes.

Malgré la rigueur de la position de quelques pays aussi bien développés qu'en voie de développement, lors des diverses conférences entre les parties prévues pour la Convention, des initiatives ont été proposées tendant à collaborer dans la réduction des émissions de CO₂.

Bien qu'ils reconnaissent leur responsabilité sur les trois quarts du total des émissions de CO₂ et le besoin de prendre des mesures vis-à-vis du changement climatique, les pays développés ont été réticents à l'établissement de buts quantitatifs et des chronogrammes visant la réduction des émissions. Leur position est due au fort impact de ces mesures sur la consommation.

À ce sujet, la plupart des pays en développement propose de rejeter l'application de mécanismes aidant à observer ces engagements, déclarant ne pas avoir de responsabilité historique dans ce problème. Cependant, cette position ne permettra pas d'obtenir la stabilisation des gaz dans l'atmosphère, compte tenu des entraves exposées ci-dessus.

Lors de la Troisième Conférence des Parties (COP 3) qui s'est tenue à Kyoto en décembre 1997, les principales discussions ont porté sur l'obtention d'un accord qui, sans perdre le cadre de la Convention sur le Changement Climatique, pourrait mitiger concrètement –et pas tout simplement théoriquement- le problème. Il fallait concilier les deux positions pour parvenir à l'entente que c'est aux pays développés d'adopter les régulations majeures et de faciliter dans le domaine du transfert de technologie et du financement, l'adoption de mesures complémentaires dans les autres pays, sans en affecter le droit au développement économique et social.

À Kyoto, a donc été élaboré le Protocole sur le Changement Climatique contenant les points suivants:

- La Création d'un fonds appelé "Mécanisme de développement propre" qui permettra d'accéder à des ressources financières pour la mise en place de technologies propres de développement soutenable. La différence fondamentale avec les fonds existants (Banque Mondiale, PNUD, GEF, PNUMA, etc) est établie par la participation prioritaire des entreprises privées et du marché.
- La détermination d'objectifs quantitatifs différentiels pour les pays y étant juridiquement tenus (pays de l'annexe I de la Convention). En moyenne, ils se sont engagés à réduire leurs émissions de 5,2% par rapport au niveau de 1990, pour ce qui a été appelé la deuxième période Budgétaire 2008 - 2012.
- L'établissement de deux ensembles de gaz: les gaz traditionnels conformément à la Convention: CO₂, N₂O et CH₄ et un second groupe composé des gaz de substitution des chlorures et fluorure de carbone, limités par le Protocole de Montréal.

6.3.3 - Politiques de mitigation en Argentine

À la suite de ce qui vient d'être exposé et selon les valeurs des émissions de CO₂ de notre pays par rapport au niveau mondial, il est évident que ce n'est pas à l'Argentine de faire le plus gros effort dans leur réduction globale. Il faut, en outre, retenir son besoin d'augmenter l'offre énergétique pour son processus de développement économique et social.

Quoi qu'il en soit, tout en retenant que le secteur énergétique (dont le transport) est l'apport majeur à la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, nous détaillons ci-après les politiques et

activités en cours, en faveur d'un impact environnemental moins important des émissions de gaz en général et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre en particulier:

- Répertoire des gaz correspondants à ce secteur, dans le cadre du répertoire national.
- Politiques de substitution de l'utilisation des énergies liquides fossiles par du gaz naturel dans la génération d'énergie électrique.
- Grande et croissante participation de la génération hydroélectrique par rapport à d'autres sources.
- Programmes de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des sources renouvelables non-conventionnelles.
- Obligation de diagnostics environnementaux pour les activités énergétiques existantes et d'études d'évaluation de l'impact environnemental pour les nouvelles énergies.
- Meilleure performance due au prolongement de la durée de vie et au meilleur entretien du parc thermique. Et ceci, grâce à la privatisation des centrales thermiques en exploitation.
- Augmentation, au moyen de capitaux privés, de la participation des unités à cycle combiné et au turbogaz dans la génération thermique, dans quelques cas en profitant de la ventilation du gaz *** en tant que combustible, causant de hautes émissions de méthane.
- Obligation de la part des opérateurs des centrales thermiques de l'observance des limites des émissions de polluants gazeux.

6.4- Perspectives futures

Du point de vue de la législation environnementale, il y a une tendance évidente à son renforcement sur tous les niveaux juridictionnels: engagements internationaux en matière environnementale et de développement soutenable, instruments du Mercosur; dans l'ordre fédéral, grâce aux principes de base énoncés dans la Constitution Nationale, qui sont appliqués au moyen des lois générales et aux dispositions sectorielles et, dans l'ordre provincial, au moyen de dispositions et de mises à jour pour compléter les principes nationaux.

D'autre part, la gestion privée est en train de mettre en place les directrices issues des Normes ISO 9.000 (qualité) et ISO 14.000 (systèmes de gestion management et de qualité environnementale) afin que leurs activités soient compétitives au niveau national, régional et mondial.

Enfin, vu que la communauté a une perception plus fine de la problématique environnementale, il est prévu qu'elle s'intéresse de plus en plus à ces questions, en y prenant part progressivement.

A la suite des principes de la Convention sur le Changement Climatique et en s'y conformant, l'Argentine n'a pas besoin d'imposer des restrictions à ses émissions et elle pourra augmenter son offre énergétique avec un parc conventionnel, conformément à son droit au développement économique et social, sans aucune augmentation de la pollution locale et participant pour peu dans les émissions globales de gaz à effet de serre.

*** Gaz naturel ventilé à l'atmosphère sans aucun traitement ni utilisation

7. **CONCLUSIONS**

1. PENDANT LES ANNÉES 80, UN STYLE "EXPANSIONNISTE" S'EST DÉVELOPPÉ DANS LA PLUPART DES PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE, DONT L'ARGENTINE. CETTE POLITIQUE A DONC ÉNORMÉMENT CONTRIBUÉ À LA FORMATION DE LA DETTE (EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE), DÉBOUCHANT SUR UNE CRISE GÉNÉRALE ET PROLONGÉE. VOILÀ POURQUOI, DE NOMBREUX EXPERTS L'ONT APPELÉ "LA DÉCENNIE PERDUE"
2. LA MAUVAISE GESTION FINANCIÈRE, OU DES POLITIQUES ERRONÉES ANTI-INFLATIONNAIRES ONT FORTEMENT AFFECTÉ LA GÉNÉRATION INTERNE DES FONDS, AVEC DES TARIFS NE PERMETTANT PAS D'AUTOFINANCEMENT ADÉQUAT, AU POINT QUE DANS CERTAINES CIRCONSTANCES, LES ENTREPRISES NE POUVAIENT PLUS FAIRE FACE À LEURS FRAIS OPÉRATIONNELS
3. LA SITUATION PRODUITE PAR LA MAUVAISE AFFECTATION DES INVESTISSEMENTS, LE MANQUE D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS, LA MAUVAISE GESTION, LA DIRECTION POLITIQUE DES ENTREPRISES DE L'ÉTAT, ETC. ONT PROVOQUÉ UNE CRISE D'APPROVISIONNEMENT TRÈS APPROFONDIE DANS UN CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE TRÈS DÉFAVORABLE
4. POUR AFFRONTER CETTE GRAVE SITUATION, LE GOUVERNEMENT A RÉALISÉ UNE TRÈS GRANDE MUTATION DU SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE. LE PARLEMENT NATIONAL A DONC ADOPTÉ UNE LOI POUR LA PRIVATISATION DES ENTREPRISES, LA CRÉATION D'UN ORGANE RÉGULATEUR, LA CRÉATION DE LA COMPAGNIE DE GESTION DU MARCHÉ ÉLECTRIQUE DE GROS, ETC.
5. CETTE MUTATION A DONC FONDAMENTALEMENT INTRODUIT LA CONCURRENCE DANS LA GÉNÉRATION, AINSI QUE LA CONCURRENCE PAR COMPARAISON DANS LA DISTRIBUTION, LE LIBRE ACCÈS DES TIERS ET L'INTERDICTION AUX TRANSPORTEURS DE COMMERCIALISER L'ÉNERGIE, LA GÉNÉRER OU LA DISTRIBUER.
6. PENDANT PRESQUE UNE DÉCENNIE, LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LA RÉDUCTION DES PRIX DE GROS ONT ÉTÉ POSITIFS DANS LE SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE. CE QUI S'EST AUSSI TRADUIT PAR UN IMPACT SUR LES PRIX DE DÉTAIL, ET UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE. ET CE, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE CONTRADICTOIRE. EN EFFET, MALGRÉ L'IMPORTANTE CROISSANCE, LE CHÔMAGE ET LA PAUVRETÉ ONT AUGMENTÉ, BIEN SOUVENT EN RAISON DE L'INEFFICACITÉ DU SYSTÈME, QUI A ÉCLATÉ SUR L'HYPERINFLATION DE 1989 ET 1990.
7. CEPENDANT, DANS LE SOUS-SECTEUR ÉLECTRIQUE, ILS SONT OBLIGATOIREMENT RATTACHÉS À LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DE PROBLÈMES, DONT FONDAMENTALEMENT (i) LE BESOIN DE DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE TRANSPORT QUI ACCROÎTRA LA FIABILITÉ DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE NATIONAL ET SES LIENS AVEC LES AUTRES PAYS DU CÔNE SUD, (ii) DÉVELOPPER UN MARCHÉ DE CONTRATS À MOYEN ET À LONG TERME (NOTAMMENT POUR LES DISTRIBUTEURS), (iii) ÉQUILIBRER LES RENTABILITÉS DES DIVERS SEGMENTS DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION, (iv) ENCOURAGER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

POUR FAIRE FACE A LA DEMANDE CROISSANTE, A LA PLUS GRANDE EXIGENCE DE QUALITÉ DU SERVICE POSÉE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA DÉPENDANCE DE L'ÉNERGIE DE LA PRODUCTION ET PAR TOUTE LA COMMUNAUTÉ.

8. PUISQUE LE MERCOSUR N'A PAS D'INSTITUTIONS SUPRANATIONALES, IL FAUT AVANCER SUR DES ACCORDS D'HARMONISATION DE RÉGULATION, POUR LES INCORPORER A LA LÉGISLATION DE CHAQUE PAYS, ÉLABORANT DES PROJETS POUR UN MARCHÉ INTÉGRÉ.

9. IL FAUT ENCORE RENFORCER LA LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU FÉDÉRAL ET LOCALE AUSSI BIEN QUE DANS L'ORDRE RÉGIONAL AU MOYEN D'ACCORDS EN LA MATIÈRE ET DE DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE. IL EST PRÉVU QUE LA COMMUNAUTÉ PARTICIPE DE PLUS EN PLUS AUX DÉBATS DANS CE DOMAINE ET L'ENVIRONNEMENT SERA TOUJOURS UNE QUESTION MAJEURE DANS LA VIABILITÉ DES PROJETS ÉLECTRIQUES. EN ARGENTINE, LA DIMINUTION RELATIVE DES GAZ A EFFET DE SERRE ET LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS LOCAUX SERONT POURSUIVIES PAR RAPPORT A LA CROISSANCE DE LA GÉNÉRATION. CONFORMÉMENT AUX PRINCIPES DE LA CONVENTION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, L'ARGENTINE N'A PAS BESOIN D'IMPOSER DE RESTRICTIONS A SES ÉMISSIONS.

10. FINALEMENT, EN RAISON DE LA DISTRIBUTION INÉGALE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, IL FAUT SUIVRE LA PRIORITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE, EN DONNANT L'ACCÈS AU SERVICE COMMERCIAL DE L'ÉNERGIE AUX PERSONNES QUI N'EN DISPOSENT PAS ENCORE, EN ASSURANT LA QUALITÉ ET LA FIABILITÉ, TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT.

Bibliographie

- Legisa, Juan. Second Generation issues in Energy Regulation in Argentina. Avril 2001.
- La Transformacion del Sector Eléctrico Argentino, Instituto Argentino de Servicios Públicos, Juin 2000.
- WEC. Energy for Tomorrow's World -2000
- Guadagni, Alieto. Contradicciones de la Modernización. CEB. 2000
- Energía sin fronteras. Integración de la energía eléctrica suramericana. CAF. 2000.
- Legisa, Juan. Second Generation Issues in the Reform of Public Services, Interamerican Development Bank. Octubre 1999.
- Argentina. El Sector Eléctrico. Manrique Zago. 1998.
- Cepal. ILPES. Consejo Regional de Planificación. Diseño estratégico e infraestructura básica. 1997.
- OLADE. La energía en América Latina y el Caribe. Expansión de los setenta y crisis de los ochenta. 1991.
- Legisa, Juan. La situación financiera del Subsector Eléctrico de Latinoamérica y el Caribe. 1990. Forum Energétique Régional. CME/OLADE.
- Legisa, Juan. "Energía: el azar y la necesidad", Revue 'Ciencia Hoy' No 2, fevrier 1989 (en collaboration con Oscar Reali).